



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 27 SEPTEMBRE 2017 à 19 h 30 à la Mairie

Mairie de Puy Sanières

L'an deux mil dix-sept, le 27 septembre, le Conseil Municipal de la commune de Puy Sanières, dûment convoqué en session ordinaire à la Mairie, s'est réuni sous la Présidence de Valérie ROSSI, Maire de la commune.

Présents : ARNOUX Frédéric, GROSJEAN-BRUNNER Agnès, LAGIER Gabriel, MARAVAL Michel, MOURET René, PARIS Bruno, ROSSI Valérie, YARIC Christelle

Excusés, absents : CURIEN-GUILLON Christine, GARIN Sylvestre, GANDELLI Patrick

Secrétaire de séance : YARIC Christelle

Ordre du jour :

- 1) Approbation compte-rendu conseil du 20 juin 2017
- 2) Point sur les travaux
- 3) Taxe aménagement urbanisme
- 4) Abattement taxe habitation
- 5) Participation Fonds de Solidarité Logement 2077
- 6) Vente portion terrain communal à un particulier : parcelle ZL 88
- 7) Participation ou Congrès des Maires
- 8) Adhésion aux communes forestières 2077
- 9) Convention et avenant avec le Centre de Gestion: médecine préventive
- 10) Adhésion protection juridique AXA
- 11) Compteurs Linky
- 12) Questions diverses

1) Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 20 juin 2017

Mme le Maire donne lecture du compte rendu du conseil municipal du 20 juin 2017. Ce compte-rendu est adopté 6 voix pour et deux abstentions (absents à cette séance).

2) Point sur les travaux

Frédéric Arnoux fait le point sur les travaux

- **Voirie communale** : l'entretien de la voirie communale n'a pas été repris dans les compétences de la Communauté de Communes de Serre-Ponçon dont Puy Sanières fait maintenant partie. Cette charge revient donc à la commune. Pour cette année rien n'a été prévu ceci afin de permettre des travaux plus importants l'an prochain. Des « nids de poule » ont toutefois été rebouchés par l'agent technique.

- **Entretien et nettoyage de la commune** : l'agent technique a procédé à des travaux sur la commune notamment au Pibou : ruissellement d'eau, élagage etc.... A ce sujet Bruno Paris informe le conseil qu'il y a encore des trous à boucher dans la chaussée au Serre et des fossés à curer. De plus il conviendrait de continuer le nettoyage du réseau assainissement à l'hydrocureuse. Frédéric Arnoux précise que ce sera fait mais ce sera la dernière année pour le réseau assainissement qui sera l'an prochain de la compétence de la Communauté de Communes.

- **Délivrance de la coupe affouagère à la population** : nous avons eu une seule inscription. L'agent ONF est venu marquer un lot.
 Dans le cadre de la délivrance des coupes affouagères, Frédéric Arnoux fait part au conseil du compte-rendu de la réunion qui a eu lieu à Sisteron pour les départements des Hautes Alpes et des Alpes de Haute Provence au sujet de la responsabilité des communes qui la pratique. Beaucoup de Mairies délivrent des coupes aux personnes qui sont équipées (tracteur, treuil etc...) mais elles confient aussi l'exploitation à des entreprises forestières qui vendent une partie du bois et mettent à disposition de la population le bois qui ne peut être vendu. A l'avenir la Mairie risque d'être sollicitée par ces entreprises. Bruno Paris, représentant la commune dans l'Association des Communes Forestières pense que c'est une bonne solution par rapport aux problèmes de sécurité auxquels sont confrontés les affouagistes. Frédéric Arnoux précise que l'affouage nécessite un certain savoir-faire, qu'il y a beaucoup moins d'agriculteurs ou de personnes équipées et que l'accès aux coupes de bois est souvent problématique (nécessité de créer des pistes).

- **Cabane des bergers** : Frédéric Arnoux informe le Conseil de l'acquisition d'un poêle à bois qui va permettre d'assurer la sécurité de la cabane par rapport au risque d'incendie (cheminée). L'achat de ce poêle à un particulier a permis d'en obtenir un bon prix.

- **Piano** stocké dans la salle de la Mairie à l'étage de la bibliothèque : la famille propriétaire du piano nous a informés qu'elle ne souhaitait pas le récupérer. Le Conseil propose de contacter l'école de musique de la commune d'Embrun pour savoir si elle souhaite le récupérer à leur frais.

- **Création de deux stations d'épuration** : le dossier suit son cours, les sondages de terrain sont positifs pour la station du Serre mais pas pour les Bouteils ; Il convient de rechercher un autre emplacement. L'entreprise Alpgéotech, le bureau d'études Hydrétudes et les services de l'assainissement de la Communauté de Communes (qui nous apportent une assistance technique) continuent à travailler sur ce sujet.

- **Augmentation du forfait assainissement** : Michel Maraval souhaite faire le point sur le montant de la redevance assainissement qui a été fixée à 85 € pour 2017 (délibération du conseil municipal en date du 13 décembre 2016), cette augmentation se justifie par le fait que nous avons le projet de construction de deux stations d'épuration (au Serre et aux Bouteils), celles en service actuellement sont devenues obsolètes. Afin de pouvoir réaliser ces travaux nous sommes en droit de pouvoir prétendre aux aides de l'Etat (ce qui explique les taxes à payer sur les factures, encaissées par la commune mais reversées intégralement à l'Agence de l'Eau qui en fixe les tarifs applicables tous les ans) et du Conseil Départemental.